

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 10 décembre 2019

CP2019_12_18
id. 4958

Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAX

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT
OPÉRATIONS PDI-PTI FSE**

La politique du Département relative à l'accompagnement des bénéficiaires du

revenu de solidarité active s'appuie sur un programme départemental d'insertion (PDI) qui est assorti depuis 2015 d'un pacte territorial d'insertion (PTI), conformément à la délibération de la commission permanente du 16 mars 2015.

La programmation 2019 des actions PDI et PTI est complétée par un appel à projets fonds social européen pour lequel un comité de pré-sélection s'est réuni le 21 mars 2019.

Comme présenté lors de la commission permanente du 30 avril 2019, certaines structures retenues par le comité de pré-sélection, sollicitent un co-financement par le Département pour la mise en place des actions à hauteur de 20 % du coût de l'action.

Programme	Structures	N° progos	Montant de la subvention	Actions
PTI	Peace and Sport	SDD01615	8 642,00 €	Redynamisation et remobilisation par l'activité physique.
PTI	CIDFF	SDD01618	1 290,07 €	Accompagnement des femmes vers une meilleure articulation de la vie.
PTI	MAJ	SDD01616	1 507,15 €	Parcours e-démarches.
PDI	CIDFF	SDD01619	1 445,69 €	Accompagnement professionnel des femmes et lutte contre les discriminations envers les femmes.
PDI	MAJ	SDD01617	1 507,15 €	Médiation vers l'emploi.

Les dossiers de Peace and Sport et de Moissac Animation Jeunes ont été présentés à la commission permanente du 24 septembre 2019 dans le cadre de l'opération fonds social européen et les dossiers du centre d'information documentation des femmes et des familles (CIDFF) ont fait l'objet d'une présentation à la commission permanente du 12 novembre 2019.

Autorisation d'engagement 2019 (AE 6305)	300 082,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	288 641,00 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	11 439,22 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	300 080,22 €
Disponible	1,78 €

Autorisation d'engagement 2019 (AE 6307)	310 403,00 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes	286 036,70 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	2 952,84 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	288 989,54 €
Disponible	21 413,46 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 16 mars 2015 relative au pacte territorial d'insertion,

Vu l'avis du comité de pré-sélection réuni le 21 mars 2019,

Vu les délibérations de la commission permanente relatives au fonds social européen des 30 avril, 24 septembre et 12 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve au titre de la participation du Département pour les opérations programme départemental d'insertion-pacte territorial d'insertion – fond social européen les conventions de participation au pacte territorial d'insertion à conclure avec :
 - l'association « Peace and sport »,
 - l'association « C.I.D.F.F. »,
 - l'association « Moissac Animation Jeunes » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions ;
- Approuve le co-financement des actions pré-citées financées par le fonds social européen pour un montant total de 14 392,06 € ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657424 sous-fonction 561 (PTIN) et à l'article 657348 sous-fonction 564 (RSAA-PDI) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC